

population ne se laisserait pas détourner par des considérations de politique de son devoir envers les Canadiens.

Je m'étonne ce soir de l'effort très visible fait pour prolonger la discussion jusqu'à onze heures afin de faire traîner encore et encore l'adoption d'une résolution déposée hier et dont nous avons discuté tous les aspects, cet après-midi, et de voir ensuite des députés se lever pour dire: "Nous désirons faciliter la besogne de la Chambre." D'abord, un ancien ministre expose comment les crédits du chemin de fer national ont été présentés et ses amis préconisent l'adoption de la même méthode. A la page 36 du rapport du comité des chemins de fer et de la navigation, je relève une déclaration du président de cette grande compagnie. Répondant à une question, il dit qu'il sera parfois nécessaire de changer l'attribution des déboursés d'une région à une autre, pour la raison que, par considération pour l'intérêt de l'entreprise, il est impossible, dans les circonstances présentes, d'affecter des fonds à telle localité et de fixer les sommes requises.

Une crise sévit, du moins à mon avis, et le texte du projet de loi proposé pour y remédier est général, il est élastique, flexible pour permettre aux autorités responsables, sous le régime de la loi, de recevoir de la trésorerie fédérale une aide proportionnée à l'importance du besoin. Nous avons dit que la première responsabilité reconnue par notre constitution incombe aux municipalités et aux provinces. Mais parce que la question d'abord d'ordre local et provincial a acquis une importance nationale, nous avons demandé au peuple canadien de fournir 20 millions de dollars pour remédier à la crise et nous avons indiqué que l'emploi des fonds sera surtout de deux sortes: d'une part, des travaux publics et des entreprises pour fournir du travail et faire payer des salaires, et d'autre part, des secours dans les cas comme ceux qu'a mentionnés le premier ministre de l'Alberta.

Je ne saurais donner plus d'explications que je n'en ai donné sur la façon de procéder et aucun membre de la Chambre ne peut exiger que j'entre dans le détail, pas plus que sir Henry Thornton n'indiquerait l'emploi des crédits du National-Canadien, non plus qu'à propos des crédits de l'an dernier, quand nous avons voté de grandes sommes pour fins générales, pouvait-on demander aux ministres de spécifier l'emploi détaillé des fonds.

C'est une erreur de dire que j'ai promis d'accorder des subventions. Les municipalités et les provinces, outre les entreprises fédérales proprement dites, suggèrent des travaux où elles ont déjà engagé de l'argent et leur

crédit. C'est la meilleure assurance que l'argent sera bien employé. Dans l'exercice de nos pouvoirs, à notre titre de gouvernement national, nous allons leur aider à mener ces travaux à bonne fin.

L'hon. M. RALSTON: C'est exactement ce que j'avais demandé. Quelle proportion de leur crédit contribueront-elles à ces travaux?

L'hon. M. BENNETT: Et vu les représentations de certains membres de cette Chambre, dont quelques-uns siègent en face de moi, au sujet de la pauvreté de certaines municipalités et des nouvelles parties du Dominion, je manquerais à mon devoir si j'essayais d'établir une règle invariable. Les provinces, dans l'exercice de leurs pouvoirs discrétionnaires envers ces municipalités, connaissant, comprenant et appréciant les conditions, feront leurs demandes au Gouvernement. Celui-ci, à la lumière des renseignements qu'il pourra obtenir fera les allocations nécessaires. De même, pour les viaducs et les passages à niveau nous n'essayons pas de dire combien l'on devrait accorder. A l'heure actuelle, on accorde 40 p. 100. Nous proposons d'augmenter cette proportion au moyen de ce fonds et de venir en aide dans la mesure que la commission elle-même pourra déterminer, en tenant compte des conditions locales; elle déterminera elle-même quelles doivent être ses contributions. Je puis assurer à la Chambre que j'ai jugé cette session nécessaire, parce que je me suis rendu compte de la gravité de ce que je voyais au Canada, et j'ai fait tout ce qui était humainement possible pour la convoquer. La mesure proposée offre le degré d'élasticité voulu, comme on l'a déjà fait dans des occasions antérieures. Quels détails nous a-t-on fournis alors? Il s'agissait de fonds de secours, c'est indéniable. Quels détails nous a-t-on donnés? L'on a compris que c'était une chose élastique et qu'il fallait donner à la mesure une certaine souplesse pour en assurer le succès.

Je n'entrerai pas dans plus de détails, mais je dirai que le Gouvernement aura recours à toutes les méthodes que son ingéniosité ou sa sagesse pourra lui suggérer pour donner de l'emploi et des salaires aux chômeurs en vertu de cette mesure. Mais l'obligation de secourir les municipalités et les provinces dans leurs efforts sera mesurée d'après la situation financière des provinces et des municipalités elles-mêmes. La Constitution leur ayant imposé la responsabilité première, elles devront naturellement remplir leurs obligations à cet égard.

Il ne s'agit pas d'une question de politique; c'est sûrement plus que cela. Les souffrances

[L'hon. M. Bennett.]